

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024**



**Extrait du registre des délibérations  
République Française**

**N°DEL\_2024\_120**

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint, le 22 octobre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, Yves ENGLER, Franck PACQUET, Eric DUMOULIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Inès de MARCILLAC à Christelle HANNEBELLE, Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET, Edith MOLDOVAN à Dominique BAUD

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil municipal s'étant prononcé sur le nombre de postes d'adjoints au Maire, il convient de procéder à l'élection de ces derniers parmi les membres du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après dépôt auprès du Maire des listes des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, les membres du Conseil municipal sont invités à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des adjoints au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, et ont indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et l'ordre du tableau.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1, L0.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-12,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 octobre 2024 fixant à 10 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la liste de Monsieur Pascal PONTY déposée,

Considérant que le Conseil municipal a été régulièrement réuni conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal était au complet au moment de l'élection,

Considérant que le vote a été réalisé à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	5
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	20

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN LETTRES
Liste Pascal PONTY	34	Trente-quatre

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Pascal PONTY.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Pascal PONTY
- 2<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Malika BARRY
- 3<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Paul MARSAL
- 4<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Inès de MARCILLAC
- 5<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Pierre ARRIVETZ
- 6<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Virginie MINART-GIVERNE
- 7<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Vincent GRZECZKOWICZ
- 8<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Véronique FABIEN-SOULE
- 9<sup>eme</sup> adjoint au Maire : François SCHMITT
- 10<sup>eme</sup> adjoint au Maire : Véronique CHANTEGRELET

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Publiée le : 29/10/2024